

# CHAUMONT

DÉPUTÉ A LA CONVENTION

---

## Le procès et la mort de Louis XVI

Racontés par un témoin

---

### I. — Le conventionnel Chaumont.

Jean-François Chaumont est né à Avranches, le 9 mars 1744<sup>1</sup>. Il s'installa comme notaire à Saint-Malo en 1769 et fut pourvu, le 18 août 1784, de la charge de notaire royal et apostolique. Il exerça sa profession jusqu'à la Révolution. En 1792, on le retrouve président du Directoire de cette ville et commandant de la garde nationale. Puis, le 5 septembre de la même année, il se présente aux élections à la Convention, et il est élu cinquième député d'Ille-et-Vilaine.

Pendant toute la durée de son mandat, il entretint une correspondance assidue avec les Administrateurs de sa commune et j'ai retrouvé aux archives d'Ille-et-Vilaine 175 lettres de lui, que j'ai tout lieu de croire inédites<sup>2</sup>. Elles concernent la durée entière de la Convention et nous font part de nombreux événements qui se sont passés à l'assemblée pendant

---

1. Des indications erronées ont été fournies par différents auteurs sur les origines de Chaumont. Robinet, Robert et Le Chapelain le font naître à Saint-Malo, le 10 mars 1744. (*Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*). Paris-Jallobert le dit natif d'Aire en Gascogne, mais il s'agit d'un homonyme qui fit partie, en 1795, du Conseil des Cinq-Cents. La *Biographie universelle portative des contemporains* assure à son tour qu'il est originaire de Rennes. Tous ces renseignements sont inexacts. L'acte de décès de Chaumont, à Bessancourt (Seine-et-Oise), indique sans possibilité d'erreur qu'il est né à Avranches (Manche).

2. Archives d'Ille-et-Vilaine, Liasse L 1374.

cette période. Les appréciations personnelles du citoyen Chaumont sur la tenue des séances, sur les différents partis politiques et sur quelques-uns de ses collègues, ses récits variés sur des émigrés, la physionomie de Paris et la situation des armées de la République sont extrêmement intéressants à consulter.

La valeur historique de ces récits tient tout particulièrement au fait que Chaumont écrivait le plus souvent ses impressions au jour le jour, en sortant des séances de l'assemblée et quelquefois très tard dans la nuit malgré, nous dit-il, souvent une extrême fatigue.

C'est donc l'impression du moment qu'il nous dépeint sans retouches avec un accent de vérité que la réflexion n'a pu en rien modifier.

A l'époque où eurent lieu les élections à la Convention en septembre 1792, les idées nouvelles s'étaient singulièrement accentuées depuis le début de la Révolution, même chez ceux que l'on avait considérés jusque là comme modérés. Il en était ainsi advenu pour Chaumont et, quoique partisan d'une politique exempte d'excès, il n'en professe pas moins, dès son arrivée à Paris, des opinions avancées et des haines solides. Dans sa correspondance avec les administrateurs de Saint-Malo, il fera constamment montre de ses sympathies ardentes pour le nouveau gouvernement républicain et de sa répulsion pour tout ce qui tient à l'Ancien régime et nous renseignera à maintes reprises sur ses opinions personnelles, appelées d'ailleurs au cours de son mandat à de singulières variations.

Et c'est là l'intérêt de ces lettres, de nous montrer à nu l'âme d'un de ces politiciens, semblable sans doute à la majorité de ses collègues, évoluant peu à peu au milieu des événements qui l'entraînent, repoussant au début avec indignation la violence de la rue et des partis avancés, pour finir lui-même avec la mentalité des pires Jacobins.

Patriote convaincu comme tous les conventionnels de l'époque, il conservera toujours l'amour vibrant de son pays. Dans toute sa correspondance, on le trouve angoissé de nos revers militaires, et plein d'enthousiasme au contraire, quand il peut annoncer à ses commettants les succès de nos armées à la frontière. Et de cela on ne peut que le louer sans réserve.

Sa haine de la royauté se fait jour dès le début de son mandat et nous verrons plus loin, au cours de cette étude, les sentiments complexes faits à la fois d'une excitation contagieuse et de la crainte des manifestations populaires qui l'entraînent finalement à voter la mort du Roi sans sursis. Et l'on est, dès l'abord, étonné de voir un homme comme Chaumont, notaire intelligent et instruit, employer au cours du procès de Louis XVI, à l'adresse de l'accusé, des expressions grossières qui semblent empruntées au vocabulaire de la plus vile populace : Capet le dernier des Louis et son infâme autrichienne, le gros louis, le gros cochon, etc..., j'en passe; on les retrouvera dans le récit du procès.

Sa violence verbale va surtout s'exercer contre les aristocrates, les émigrés et les prêtres. Il se dressera constamment en violent adversaire de ces « sectes » ennemies de la République : « Pauvres aristocrates, écrit-il le 3 octobre 1792, vous voilà donc réduits à vous cacher sous la cendre et à dire des injures. Que je vous plains ! mais ne relevez pas la tête surtout; je me fais honneur de vous avoir combattu dans le district que j'ai eu l'honneur de présider et vos menaces vaines et sourdes ne m'épouvanneront jamais. »

Parmi les émigrés, ceux qui ont été pris dans les rangs de l'ennemi excitent tout particulièrement sa colère : « Les gueux, dit-il, se marieront avec madame Guillotine et c'est grande grâce encore leur faire... Que de raccourcissements il se fera dans peu de temps ! » et il explique : « ce que les Parisiens appellent raccourcir, c'est couper le cou ».

Chaumont ne dédaigne pas, d'ailleurs, d'assister aux exécutions. Un jugement a été rendu la veille contre treize émi-

grés pris les armes à la main : « Je les ai vus guillotiner ce matin, nous raconte-t-il, à onze heures sur la place de Grève. La séance a duré onze minutes. On les a conduits sur trois charrettes, ils étaient trois dans chaque; depuis la Conciergerie jusqu'à la Place il y avait un peuple immense qui n'a cessé de les huer. Le Conseiller<sup>3</sup> priait le bon dieu de tout son cœur; ils avaient chacun un prêtre. L'un d'eux riait et avait l'air de badiner son engueuseur. Sur l'échaffaud il a contemplé la mère guillotine en disant : « mon affaire va être bientôt faite » ; il a été manqué et l'un des exécuteurs a été obligé de peser sur le couteau pour faire tomber la tête; à chaque expédition, le peuple criait Bravo; vive la République, les coquins, les traîtres ne souffrent pas assez... ».

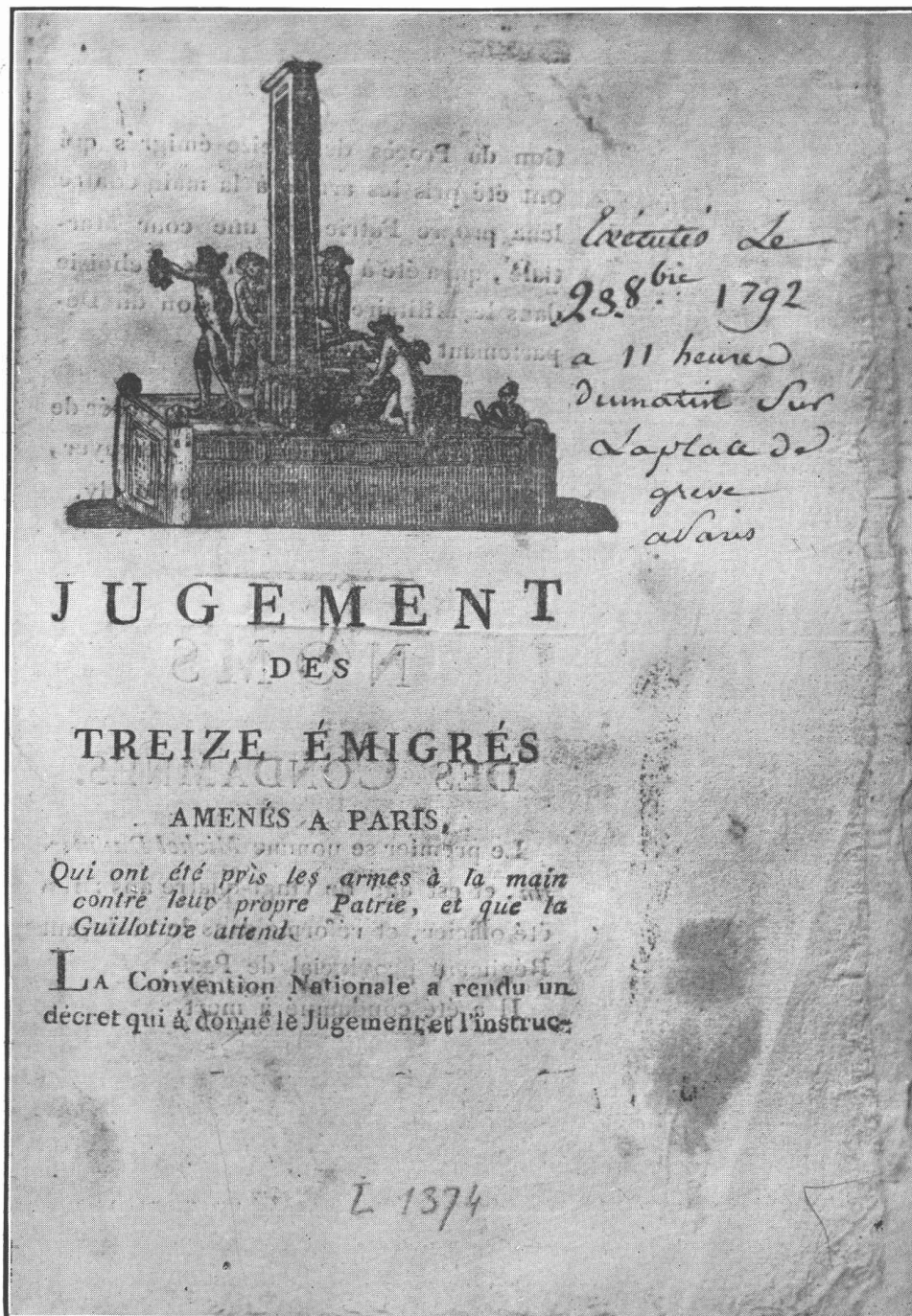
Et cependant alors il nous paraît au point de vue politique d'opinion modérée. Certes, il se félicite hautement de l'abolition de la Royauté, mais il professe une vive réprobation pour les massacres de Septembre. Il admire Roland et se rapproche visiblement du parti de la Gironde.

Suivons-le au cours de la législature et regardons-le vivre au sein de la Convention avec ses sympathies et ses haines. Ses lettres nous permettent de noter l'évolution de son rôle politique intimement mêlé aux événements de cette époque troublée.

Dès le 31 octobre, Chaumont s'élève avec force contre les empiètements de la Commune de Paris dont le rôle politique s'accroît sans cesse et tend à dominer la Convention.

Il ne peut admettre un tel abus de pouvoir : « La Commune de Paris, écrit-il, cherche à égaler les autres municipalités et a pour but de s'ériger en gouvernante; elle s'élève toujours avec acharnement contre la force armée, à Paris, des 83 départements; elle cherche à insinuer que c'est notre timidité qui a donné lieu à cette force armée. Elle se trompe, nous ne sommes pas peureux et nous mourrons en héros à notre

3. Etienne-Hyacinthe Gautier de la Touche, né à Bordeaux, âgé de 45 ans, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux.



Frontispice du *Jugement des treize émigrés*.

(Arch. Dép. d'Ille-et-Vilaine, L. 1374).

poste... De la fermeté citoyen, vos représentants sont des rochers qui résisteront à tous les flots. »

Il affirme à nouveau, le 3 décembre, la volonté des députés de résister aux partis extrêmes : « Nous sommes en ce moment entourés d'un tas d'esclaves, nous respirons au sein de l'anarchie l'air impur des plus infâmes factions ; le bon se laisse aveugler par le méchant. Celui-cy souffle le poison de la discorde entre les citoyens et je ne puis en ce moment vous peindre ce que viennent d'éprouver vos représentants, mais ils sont dignes de votre confiance, ils vous le prouveront et leur sang coulera s'il le faut pour ne jamais ternir votre honneur, comptez-y. »

« Pour moi, je jure au nom de l'amitié et de la reconnaissance que je dois à mes concitoyens, que la dernière goutte de mon sang sera fiévreusement versée, plutôt que de jamais souffrir qu'une faction du peuple français prévaille sur celle que je représente, qui m'est chère et pour laquelle je périrais cent fois s'il le fallait ; je me suis élevé à la hauteur d'un républicain et je n'ai pas eu beaucoup à faire, ma conduite sera toujours dirigée de manière à vous faire dire : cet homme est mort pour nous, regrettons-le... Je ne redoute pas les suites des deux dernières séances. J'ai les vertus malouines, j'en ai aussi le courage, et le diable m'emporte si jamais les frayeurs de nos collègues abordent mon âme. »

Nous voyons encore Chaumont, le 4 janvier 1793, s'élever contre les violences de la Montagne. « C'est, dit-il, une faction composée de 30 individus environ, sans talents, qui veulent gouverner la République et qui par la bouche du plus grand des scélérats, Marat, n'annoncent que meurtres, carnage et assassinats. »

Et c'est cependant ce petit groupe de violents qui va peu à peu recruter des adhérents parmi les députés en proie à la faiblesse et à la peur, et finalement conduire la République aux excès de la Terreur.

Chaumont à ce moment reste relativement modéré. Pour lui Roland est « un homme vertueux et rare » et dont les rayons de vertu éblouissent et gênent tous les factieux de la Montagne parce qu'il les éclaire trop sur leur conduite et sur leurs projets de vouloir tout dominer » (4 janvier 1793). Roland a été accusé, ainsi que plusieurs députés girondins : Guadet, Gensonné et Vergniaux, d'avoir pris part à des conspirations en faveur du Roi. C'est une indignité, déclare Chaumont, « cette dénonciation sortait de la haine vouée par la Montagne à ce qu'elle appelle faction de la Gironde, faction Brissot, faction Roland, car avec elle point de vertu sans faction ».

Chemin faisant, Chaumont se préoccupe de l'opinion de son pays. Il apparaît bien, d'après sa correspondance, que la majorité de ses concitoyens suivaient sans enthousiasme son évolution vers la gauche et même désapprouvaient hautement certains de ses actes. Aussi il insiste près des autorités de Saint-Malo pour étouffer les protestations de ses adversaires : les aristocrates, la caste ecclésiastique, les feuillantistes, etc., et, bien entendu, les royalistes et les émigrés <sup>4</sup>.

Déjà au début de la législature, il insiste pour que les représentants de Saint-Malo envoient une adresse à la Convention pour la féliciter du décret de l'abolition de la royauté avec assurance que le peuple acceptera (22 septembre).

Cette adhésion lui parvient le 6 octobre, et il en fait lecture le même jour à la tribune de l'assemblée.

Après l'exécution de Louis XVI, Chaumont réclame aussi une approbation formelle du verdict de la Convention. Mais,

4. Il reçoit des lettres anonymes de la dernière violence. En voici une dont nous respectons l'orthographe :

« A Monsieur Chaumont député de la ville de St. Malo à la semblé nationale à Paris.

» Cy tu men crois foutu coquin ne reparais pas à Saint Malo car le projet est de te foutre la servelle au vent, tu est un fourbe sans aucune religion, un vray infâmme, un volleur, prend garde à toy cy tu me crois, car tu est icy en lettré Rouge et la guillotine n'est pas suffisante pour ton suplices mais tiré à quatre chevaux voilà ce qui appartient à la foutu conduite d'un foutu misérable d'athée et sans aucune religion. A coquin tu as fait du mal », etc.

en Bretagne, si on se tait, on désapprouve cependant et ses correspondants lui font connaître la réprobation de la plus grande partie de l'opinion. Il s'en étonne : « Heureusement, leur répond-il, on voit peu de villes si affligées que vous de cette mort; jusque à présent les séances regorgent de félicitations de toutes parts, qui ne veulent pas être qualifiés de royalistes, car c'est aujourd'hui un titre odieux ici. »

Et comme la municipalité continue à faire la sourde oreille, il insiste à nouveau, le 11 mars :

« Faites, croyez-moi, une adresse d'adhésion à la loi qui a fait tomber la tête du tyran; vous passez, faute de ce, pour royalistes, *inter nos*, soit dit familièrement, vous êtes bientôt les seuls à le faire. »

Les critiques qu'on lui adresse ne manquent pas de l'irriter et il se vante de ses services : « Tout le monde est occupé de découvrir les ennemis de la Révolution, de démasquer les royalistes et les mauvais patriotes... J'aurais beaucoup de choses à vous détailler, mais puisque cela ne fait qu'aiguïser la malveillance à mon égard, puisqu'elle trouve encore des défenseurs parmi ceux mêmes que je regardais comme mes amis, je me dispenserai à l'avenir de traiter toutes matières qui pourraient exciter leurs traits calomnieux et contournés; j'aurais cru mériter des égards de la part de mes compatriotes, même de l'indulgence de la part de ceux dont les rayons de lumière éblouissent tout le monde; je proteste que j'ai la meilleure volonté, que je fais tout pour le mieux et si ceux qui me trouvent si souvent digne de leur critique étaient à ma place, s'ils étaient environnés d'autant d'embarras que moi, ils n'auraient pas le temps d'employer leur talent à la critique. » (18 février.)

Il se réjouit de la création du tribunal révolutionnaire « pour juger sans appel les seuls conspirateurs et contre-révolutionnaires. » On s'occupe de son organisation. Ce tribunal fait frémir d'avance, « il purgera la terre de la liberté de



tous ces scélérats qui travaillent pour l'assassiner... », il « sera plus sévère que formaliste ». (11 mars.)

« Le ministre donnera les ordres les plus exprès aux administrateurs et des réquisitions les plus pressantes aux sociétés populaires, de découvrir ceux qui ont voulu détruire la liberté et l'égalité... surtout ceux qui ont traité la Convention d'une assemblée de scélérats et d'assassins du roi, et ainsi bientôt on verra disparaître de la République tous les aristocrates, leurs infâmes partisans et tous les ennemis du bien public, il en est tems; en effet, quels malheurs n'ont pas produit le feillantisme et le tolérantisme !

« Les lois sévères... feront taire les roïalistes qui seront obligés de crever d'indigestion de leurs propos incendiaires parce qu'ils seront obligés de les ravalier. » (23 mars.)

Chaumont affirme, un peu plus chaque jour, ses sentiments de violence : « point de considérations humaines; elles ne sont plus de saison ». (28 mars.)

Les décrets rendus par l'assemblée vont permettre au nouveau tribunal de fonctionner activement. A la suite des perquisitions ordonnées, on a arrêté beaucoup de suspects. Il écrit, le 30 mars, d'un style grossier : « Toutes les prisons sont remplies de toutes sortes d'animaux tels que prêtres, nobles et gens suspects ».

Et il trouve qu'on ne va pas encore assez vite : « Grand Dieu, ajoute-t-il le 1<sup>er</sup> avril, que notre pauvre Patrie est déchirée et trahie ! Ne la vengeras-tu jamais des perfidies de ceux qui lui accordent sa confiance ? Ce soin sera-t-il donc réservé au seul génie de la liberté et de l'égalité ? Ne verrai-je jamais l'ange exterminateur de ces deux déesses se précipiter sur tous les aristocrates et les royalistes pour écraser une bonne fois ces castes maudites ? »

Chaumont rapporte avec intérêt de nombreuses exécutions et toutes les mesures extrêmes ont maintenant son approbation. Les chefs d'accusation ne sont pas toujours d'importance, avoue-t-il, mais cela importe peu. On ne sait bientôt

plus, écrit-il le 11 avril, où mettre les prisonniers qui arrivent ici « les pièces du procès qui les accompagnent ne sont pas lourdes, elles consistent dans un procès-verbal d'arrestation, faite sur la réquisition des corps administratifs ».

Sur les entrefaites, il adresse à Saint-Malo des encouragements devant la menace que la flotte anglaise fait peser sur la ville. C'est un modèle du style grandiloquent et burlesque de l'époque :

« La fierté républicaine doit planer sur tous les embarras et les revers, fermes et inébranlables comme les rochers qui vous entourent et vous gardent. Tous les flots des vils esclaves des despotes de la Grande-Bretagne et autres viendront se briser inutilement contre l'acier de votre courage et de vos têtes courageuses; tous les orages conjurés se dissiperont, et vos vertus, brillantes comme le soleil, les feront fondre comme une neige éblouissante et seulement éblouissante... pour moi, à votre exemple, marchant sur vos traces, je briserai toutes les tempêtes, résolu que je suis de m'ensevelir sous les ruines de la liberté, ou de la caresser triomphante le reste de mes jours. »

Tous ces discours n'empêchent pas la majorité de ses concitoyens de lui témoigner une forte opposition. On a été jusqu'à déclarer qu'il n'oserait jamais revenir à Saint-Malo. Chaumont proteste vivement dans une lettre du 28 avril :

« Leurs propos ne sont pas faits pour m'effrayer... je ne me cacherai jamais devant eux, pas même devant Monsieur Lemée et sa femme, marchands de cidre au bas de la rue du puit aubré, qui ont tenu les propos que je viens de vous détailler, en ajoutant que j'étais un coquin, qu'ils m'avaient envoyé ici pour arranger les affaires et non pour assassiner le Roi. J'apprendrai à ces vils royalistes que je ne suis point envoyé ici pour Saint-Malo, mais comme représentant de tout le peuple français..., je saurai quel droit il a de me chasser d'une ville où la révolution sans doute m'a fait des ennemis,

mais toutefois ce n'a été que parce que j'y ai rempli mes devoirs en homme intègre... »

Le temps s'écoule, et les émeutes du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, ont abouti à l'arrestation de 22 députés de la Gironde. Les lettres de Chaumont sur ces événements politiques ne figurent pas dans notre dossier. Nous n'avons que des échos tardifs, bien intéressants cependant pour l'étude de la mentalité de notre héros.

Il nous dit tout d'abord qu'il a voté contre le décret, car cette mesure lui déplait infiniment. Il ne croit pas à la culpabilité de ses collègues, mais il s'irrite de voir ceux-ci prendre la fuite quand ils ont été à même de le faire. Brissot lui paraît innocent, mais alors pourquoi fuir avec un faux passeport ?

Il revient sur ce sujet, le 23 juin, et ce sera pour lui l'occasion de nous faire une profession de foi sur sa conduite politique et sur la façon dont il sait évoluer entre les partis extrêmes en attendant sans doute l'occasion de se rallier opportunément aux vainqueurs. Il écrit à Saint-Malo :

« Brissot est arrivé ici; il est décrété d'accusation; plusieurs des autres détenus ayant aussi enfreint leur arrestation, il a été décrété qu'ils seraient gardés par deux gendarmes et qu'ils ne communiqueraient point entr'eux, parce que le Comité de sûreté générale a annoncé qu'il allait présenter contre eux des pièces dont il est saisi, lesquelles prouveront des complots liberticides, etc. J'en serais fâché car je n'ai jamais été d'avis de leur arrestation, parce que je les ai toujours cru innocents; au surplus il se peut bien qu'il y en ait quelques-uns d'entre eux coupables, mais je crois toujours que c'est le plus petit nombre; on ne me persuadera toujours pas que mon collègue Lanjuinais le soit; sa bonne foi a seulement pu le porter à défendre des gens qu'il a cru aussi purs que lui.

» Je ne me permettrai plus de rien dire de cette affaire puisque je sais qu'on m'a accusé d'en avoir parlé avec passion; non, chers concitoyens, la seule passion que j'aie, c'est de bien

servir ma patrie, mon district et ma cité; je défie le plus malveillant d'oser dire que j'ai embrassé d'autre parti que celui de la justice; je me suis aperçu que dans la Convention il y avait des gens assez présomptueux pour croire qu'ils pensaient toujours bien, qu'ils voyaient toujours clair et... en s'étayant d'une réputation dont le feuillantisme les a fait par hasard jouir dans l'esprit des aristocrates, se permettre de blâmer les opinions de leurs collègues parce qu'elles étaient contraires aux leurs, quelle absurdité! l'avenir prouvera à nos commettans quels sont ceux qui méritent leur estime.

» On a dit qu'il y avait dans la Convention deux partis; je suis forcé d'en convenir, mais de quel party m'a-t-on vu ainsi que bien d'autres, d'aucun de ces deux qui ont existé, parce que j'en ai trouvé un troisième, guidé par l'amour de la patrie, le désir de l'union, de la paix, du bon ordre, et l'envie de voir nos travaux arriver à leur but, et par là, donner à la République le bonheur et la tranquillité qu'elle attend et qui fait son plus grand besoin; c'est ce troisième parti que les vrais patriotes ont embrassé, et moi aussi car jamais mon patriotisme n'a varié et il ne variera jamais...

» Je n'approuverai jamais la conduite de quelques factieux de Paris dans la journée du 2 juin mais il ne faut pas pour cela dissoudre la République... »

Saint-Malo avait appris avec stupeur l'arrestation des Girondins et les violences subies par la Convention. Il y eut même un mouvement fédéraliste avec formation d'un bataillon de volontaires destiné à aller défendre l'Assemblée Nationale contre les sections de la Commune. Le projet n'eut pas de suite, mais Chaumont s'inquiéta vivement de cette réaction, d'autant plus que l'un de ses fils s'était enrôlé dans cette garde départementale. Il supplie les autorités de la ville d'envoyer à la Convention une adresse de félicitations au sujet des événements du 2 juin.

La volte-face est complète. Le temps a passé, les Girondins sont définitivement abattus et toute pitié semble avoir abandonné notre homme. De même qu'il a poussé vraiment loin la naïveté en déclarant ne pas comprendre pourquoi un accusé, s'il est innocent, essaie de fuir bien loin du tribunal révolutionnaire, de même on le voit montrer la plus insigne mauvaise foi en déclarant qu'au moment du coup d'État contre les Girondins, la Convention était libre et a pu voter sans contrainte.

Il écrit aux administrateurs de Saint-Malo, le 28 juillet :

« Vous avez bien fait d'écrire à la Convention pour lui annoncer que vous êtes revenus de l'erreur où vous a plongé notre département égaré et trop crédule sur le compte de quelques orgueilleux intrigans, fanatiques contre-révolutionnaires, que le département a plus considéré qu'il n'a considéré la République même.

» Je n'ai jamais douté de votre attachement à la République une et indivisible jusques au moment où vous avez eu la trop grande bonté de fournir une compagnie de nos braves jeunes gens pour aller soutenir le fédéralisme projeté entre notre département et celui du Calvados pour entamer une guerre civile dans ce dernier département... mais je vois... que vous reconnaissez votre erreur, j'en suis enchanté...

» Si vous aviez eu plus de confiance en moi lors et après les événements du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, vous n'eussiez pas été trompés; je vois tout de près, je pèse tout, et je ne me trompe pas. C'est donc à moi qu'il faut croire et non à des imbéciles visionnaires qui voient tout en noir et non sous les vraies couleurs. La révolution du 31 mai était nécessaire, vous l'eussiez faite vous mêmes parce que vous êtes vrais républicains. Si elle ne s'était pas faite, déjà vous auriez de nouveaux fers; nous l'avons vu, le peuple l'a vu; il en a eu le droit de se sauver; je suis patriote zélé, je ne me suis point démenti, je ne suis point anarchiste; les anarchistes sont ceux qui ont lâchement déserté leur poste; pourquoi ne

m'avez-vous pas cru, de préférence à ces aristocrates, ces fanatiques à face longue et blême, ces royalistes défenseurs de prêtres réfractaires, des émigrés, des Dumouriez, des rebelles de la Vendée; ces gens qui avec le mot anarchiste, couvraient la leur du manteau de tolérantisme; car enfin quel est l'anarchiste, n'est-ce pas celui qui ne veut de loix que celle qu'il donne aux autres et qui ne veut en suivre aucunes? Depuis que ces monstres sont loin de nous les lois se font dans le calme de la raison, plus de discussions, la Convention est adorée des vrais républicains et que n'y êtes vous! Vous verriez une vérité aussi constante que celle que je vous ai toujours dit : revenez donc ici, imbéciles visionnaires qui avez cru voir la Convention enchaînée, et vous verrez si vraiment elle est libre, vous ne tromperez plus, par des discours extravagants, des administrateurs mes amis, attachés aux préceptes et à leurs devoirs : ah ! mes collègues, convenez qu'il est des gens qui ont sur notre âme beaucoup d'ascendant parce qu'ils sont toujours dans le langage de la modération, mais cette modération est criminelle en révolution. »

On le voit, Chaumont était mûr pour le jacobinisme.

Ainsi donc, d'après lui, la Convention jouissait d'une complète liberté. On a peine à concevoir une si mensongère assertion.

Souvenons-nous des effroyables scènes du 31 mai, des 1<sup>er</sup> et 2 juin 1793. La commune de Paris préparait l'insurrection contre l'Assemblée et exigeait sous la menace l'arrestation des 22 députés girondins.

La Convention, dans la grande majorité, était opposée à cette mesure inique mais écrasée par la peur, malgré l'admirable et courageux plaidoyer de Lanjuinais, acceptant de sortir de la salle des séances pour aller parlementer avec les forces insurrectionnelles rangées en bataille autour du palais national. Le Président Héroult de Séchelles, suivi des députés, arrive devant Henriot, commandant des sections en armes, et le somme de livrer passage à l'assemblée sous peine d'être

mis en état d'arrestation. Alors Henriot, faisant reculer son cheval et s'adressant à ses canonniers leur crie : Canonniers, à vos pièces ! Et c'est la reculade et la rentrée honteuse des membres de la Convention dans le palais national où ils reprennent la séance.

Il est difficile, dans notre histoire parlementaire, de retrouver une scène d'humiliation comparable à celle-là. La séance qui suivit montre jusqu'où la peur peut avilir les âmes sans caractère. Les députés modérés, parfaitement conscients de l'innocence de leurs collègues et sous prétexte qu'ils n'étaient plus libres, s'abstinrent de prendre part au vote et laissèrent la Montagne, ainsi facilement triomphante, voter l'arrestation des députés de la Gironde.

Voilà ce que Chaumont appelle avoir été libre et voilà comment il se conduit lui-même après avoir maintes fois juré qu'il ne tolérerait jamais, à côté de la Convention, un pouvoir insurrectionnel, et qu'il était prêt à mourir plutôt que de céder. Ce sont là des phrases pleines de vent et qui ne font que souligner son insigne faiblesse.

Il se rapproche de plus en plus du parti montagnard où il a des relations singulièrement suspectes. « Si mon collègue Carrier est encore à Saint-Malo, écrit-il, le 1<sup>er</sup> septembre 1793, dites-lui bien des amitiés de ma part. »

Incidemment il note, le 25<sup>e</sup> jour de l'an II : « Je n'ai que le tems de vous annoncer qu'à midy et demie, on vient de guillotiner la veuve Capet ».

Les arrestations de ses collègues le touchent peu. « Le Crapeaux du Marais, Perrin de Troyes, député à la Convention est, depuis 10 heures, exposé au carcan sur la place de la Révolution. Il va y rester jusqu'à 4 heures : douze ans de fers suivront cette petite exhibition. »

Chaumont trouve maintenant que tout va bien et il mentionne avec une évidente satisfaction les mesures prises par le Tribunal révolutionnaire. « La raison, l'égalité et la liberté sont aujourd'hui les idoles des clairvoyants ; les modérés, les

feuillants sont proscrits, les royalistes sont exterminés, les traîtres, les contre-révolutionnaires sont déjoués, et les faux patriotes sont démasqués; tous les hommes suspects sont au lieu de sûreté; on ne souffre ni père ni mère ni frères ni sœurs d'émigrés, la loi s'exécute ponctuellement à leur égard. »

Il ajoute, le 14 frimaire : « Tout est ici fort tranquille. La Convention s'épure tous les jours; la société imperturbable des Jacobins, à son exemple, en fait autant... On fait continuellement des arrestations de députés et autres, suspects d'avoir trompé l'État... Bailly, ex maire de Paris, Dupont du Tertre, ex ministre de la justice, la femme Roland, ex ministre de l'intérieur, Barnave, ex constitutionnel, Custine, La Marlière, Houchard et Brunet, généraux d'armée, des fournisseurs infidèles de souliers, des accapareurs de Paris, des royalistes, des fédéralistes, des fanatiques, des contre-révolutionnaires, etc..., ont payé de leur tête leurs forfaits, on les expédie tous les jours par 12, 15 et 20; sans doute, le sol de la liberté sera bientôt purgé de ces castes maudites<sup>5</sup>, et il invite comme d'habitude Saint-Malo à envoyer une adresse d'adhésion aux mesures révolutionnaires que prend la Convention pour chasser les traîtres de son sein.

Il attend avec impatience le rapport sur les députés mis en état d'arrestation comme signataires de l'infâme protestation

---

5. Nous sommes dans les grands jours du Tribunal révolutionnaire. Rappelons seulement ici, entre tant d'autres, l'histoire de la condamnation de Houchard, en regard du « tout est fort tranquille ici » de Chaumont. Houchard, nous raconte Lenôtre, était un vieux soldat de 53 ans « d'une taille colossale, la démarche sauvage, le regard terrible : un coup de feu avait déplacé sa bouche en la renvoyant vers l'oreille gauche; sa lèvre supérieure était partagée en deux par un coup de sabre; deux balafres parallèles coupaient sa joue droite. A ce guerrier, Dumas le rouge adresse entre autres cette stupide question : « Pourquoi n'avez-vous pas fait prisonnière toute l'armée anglaise et autrichienne? » et comme l'accusé bougonnait, le président le traita de lâche. Houchard poussa un rugissement; il déchira ses vêtements, présenta sa poitrine labourée de cicatrices. « Citoyens jurés, lisez ma réponse. C'est là qu'elle est écrite ». Et il retombe sur son banc « abîmé dans ses larmes... » les premières peut-être qui s'échappaient de ses yeux. Il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui : il n'avait plus qu'un mot à la bouche : « Le misérable, il m'a traité de lâche ». Lorsque, en descendant, on lui demande le résultat de son affaire, il répétait « il m'a traité de lâche! » Tout le reste n'était rien pour lui ». Il en écuma jusqu'à l'échafaud. LENÔTRE. *Le Tribunal révolutionnaire*.



de Lanjuinais du mois de juin dernier. Il suggère enfin : « Un petit présent fait à la République par la Commune de Saint-Malo ajouterait aux considérations qu'elle a mérité et que son courage invincible lui méritera toujours ».

Et il déclare en passant : « Si vous voyez le citoyen Carpentier, mon collègue, dites lui bien des choses de ma part. C'est un franc patriote, brave républicain juste et intègre. Il rendra justice à nos bons malouins ».

Il est furieux de voir l'opinion rester à Saint-Malo favorable aux Girondins et considérer leur arrestation comme criminelle et arrachée à l'assemblée sous la menace de l'émeute, ce qui est bien, nous l'avons vu, la plus stricte vérité.

Chaumont rappelle les administrateurs à l'ordre, sous une menace à peine voilée (9 nivôse) : « Croyez-vous votre ami, enfin voulez-vous vous sauver? Dites aux représentans du peuple Jeanbon St.-André et Carpentier bons patriotes..., comment vous avez été induits en erreur..., faites connaître ceux qui vous ont fait donner dans la force armée, le mois de juin, en vous disant qu'ils étaient à Paris le 31 mai et qu'ils ont vu que la Convention n'était pas libre... Croyez-moi, il est tems de vous laver de la tache de fédéralisme, du fermondisme et du lanjuinisme... ».

Naturellement le soulèvement de la Vendée et la terrible lutte que la Convention doit soutenir contre une grande partie des départements révoltés excite son indignation et ses craintes. Ce sont des brigands, de misérables royalistes, des suppôts de tyrans, des monstres, des loups des bois, etc... Après le passage de la Loire et l'échec devant Granville, l'armée vendéenne, en retraite par Antrain et Dol, passe aux environs de Saint-Malo.

Plusieurs immeubles appartenant à Chaumont ont été détruits. Il déclare, le premier frimaire : « Je fais le plus parfait sacrifice de la part considérable qu'ils m'ont fait éprouver dans leurs incendies et leurs pillages, pourvu que

sous les décombres du dernier de mes héritages, j'y trouve quelques crânes de ces gueux là. »

D'ailleurs des mesures sont prises contre les Chouans. Il est sans pitié : « Comment ! écrit-il le 24 frimaire an II, il existe encore des scélérats du nombre de ceux qui ont été conduits chez vous après avoir été pêchés dans la troupe abominable des vendéistes ! vous vous plaignez de la disette ! et vous nourrissez ces monstres. Ah ! Ah ! mes amis..., je ne partagerais point les moïens de mon existence entr'eux et moi ; à coup sûr, ils iraient se faire juger par le père éternel.

« Salut à vous tous de la part de la grosse patriote enragée »<sup>6</sup>.

Les lettres de Chaumont se font de plus en plus rares dans le courant de l'an II et malheureusement ne nous permettent plus de connaître ses opinions politiques et ses appréciations sur les terribles événements qui se déroulent alors à la Convention et dans tout le pays. Nous ne savons rien de ses réactions pendant l'ultime période de la Terreur, mais il est probable, d'après la connaissance que nous avons de son caractère, qu'il a dû se rapprocher de plus en plus des partis avancés.

Le 15 germinal an II, il écrit encore aux administrateurs montagnards choisis par Le Carpentier pour composer le Directoire et le Conseil du district de Port-Malo. Il les remercie de leur superbe adresse envoyée à la Convention et par conséquent portant approbation des décrets qui ensanglantent la France.

Enfin, le 30 messidor, neuf jours seulement avant la chute de Robespierre, il réclame à nouveau de la municipalité de Saint-Malo des mesures rigoureuses contre les aristocrates qui publient des écrits « anonymes, insolents et injurieux contre le gouvernement ; il vous incombe d'en découvrir les auteurs... Livrez au glaive de la loi tous les ennemis intérieurs que notre

6. La citoyenne Chaumont, née Anne-Françoise Yger, avait eu douze enfants de 1773 à 1790. On a peine à concevoir cette vénérable mère de famille dans le rôle de « grosse patriote enragée ».

cher païs renferme dans son sein, ils vous font bien du mal par les injures atroces qu'ils vomissent contre la représentation nationale... ».

Rien dans le dossier que nous possédons ne nous renseigne sur l'attitude de Chaumont le 9 thermidor, mais on peut facilement deviner sa conduite devant la violente réaction de la majorité de l'assemblée et il n'a pas dû être le dernier à mettre Robespierre hors la loi.

Dans la tourmente, ses bons amis Carrier, Carpentier, Le Bon, Jeanbon Saint-André et tant d'autres vont disparaître; pour lui, plus habile, il aura la chance de rester du côté des vainqueurs.

Cependant, dès le 16 thermidor, il chante victoire : « Les petits tyrans sont morts, déclare-t-il, il faut couper pied à la tyrannie en coupant le col des tyrans. La République et la Convention sont encore sauvées grâce à la bravoure des Parisiens et à leur amour pour la représentation..., ils sont immortalisés. »

Mais nous devons attendre jusqu'au 6 ventôse de l'an III, sept mois après la chute du régime de la terreur, pour retrouver une lettre de lui nous confirmant sa nouvelle évolution politique.

Cette fois encore il écrit aux membres de la municipalité de Saint-Malo et se félicite des changements apportés par son collègue Boussant dans le personnel administratif de la ville. « Je l'attends, leur dit-il, pour lui en faire mon compliment; il a rendu justice aux talens, aux vertus, aux lumières et au patriotisme de tous les citoïens qu'il a nommés, comme il a rendu service aux administrés.

« Mais il a plus fait, il a délivré nos frères et nos amis de l'oppression sous laquelle ils ont trop longtemps gémi; il a achevé de déchirer le crêpe lugubre qui, trop longtemps, a couvert notre malheureuse cité, il y a rétabli la joie, le calme, la paix et l'union... Tout le monde va respirer au sein de l'union et de la concorde, toutes les vengeances, toutes les

haines particulières vont être sacrifiées au bien général dont chacun va s'occuper. L'étude des loix, l'observation et la pratique de toutes les vertus républicaines, l'amour de la patrie seront désormais à l'ordre du jour dans notre district. »

Voilà un programme idyllique et l'on pourrait croire devant cet appel au calme et à la raison que la modération a toujours été l'apanage de notre ex-Jacobin. Il note comme étant de toute justice la comparution de Billaud-Varenne, Barrère, Collot et Vadier devant une commission d'enquête et il éprouve même une véritable nausée à assister au procès de Joseph Le Bon.

« Cette affaire était tellement ennuyeuse et dégoûtante que la Convention voulut en finir. Elle reprit la séance à 7 heures du soir et, à une heure après minuit, elle a passé à l'appel nominal pour savoir si, oui ou non, il devait être décrété d'accusation. Le résultat a été pour le décret d'accusation; ainsi c'est probablement encore un monstre dont la République va être purgée... Je le crois aussi un peu dupe de sa confiance dans le gouvernement sanguinaire qui a trop longtemps pesé sur la République pour le malheur des Français... »

Certes nous ne voulons pas comparer Chaumont à un Joseph Le Bon, sorte de fou sadique qui, dans cette période abominable, sut encore reculer les bornes de l'ignominie. Mais cependant n'est-il pas stupéfiant de voir ce Jacobin de la veille s'ériger en juge des hommes de la Terreur. Il aurait pu, il est vrai, se retrancher derrière les très nombreux députés à mentalité opportuniste qui avaient su comme lui avec habileté abandonner au bon moment le parti terroriste en déroute.

Une lettre du citoyen Tréhouart, représentant le peuple près les ports des côtes de Brest et de Lorient et ami de Chaumont, nous montre bien la volte-face de ces sans-culotte assagis; elle pourrait être signée de Chaumont lui-même, elle est adressée aux administrateurs de Port-Malo :

« J'ai lu avec bien du plaisir l'adresse énergique que vous adressez à la Convention nationale; j'ai reconnu à ce stile nos anciens amis et les vétérans de 89 qui, après les plus affreuses persécutions, occupent enfin les places où les ont portés le choix du peuple pour faire son bonheur. Vous fûtes destitués et incarcérés et traînés aux échaffauds, chers concitoyens, lorsque la moralité, l'énergie républicaine et l'austère probité étaient des titres de proscriptions. Vous le fûtes dans ces jours d'horreur et de sang où la France entière était livrée aux bourreaux et aux assassins. Vos vils et lâches dénonciateurs, jusqu'à cette époque, s'étaient à peine traînés très loin de la révolution devant les patriotes par excellence. *Ils étaient dans leur élément*; qu'ils rentrent donc à présent dans la fange et qu'ils soient livrés au mépris qu'ils inspirent car le poids de la vertu les écrase et le règne du crime est passé sans retour... »

Tout de même, rescapé du 9 thermidor, Chaumont avait sujet de méditer sur son rôle politique. Il a dû penser souvent à Louis XVI « mort en héros », à Roland « homme vertueux et rare » et à « sa digne et vertueuse épouse », à son ami Perruchot, « qui a rendu de si grands services à la République » et mort aussi sur l'échafaud; aux Girondins dont il vantait jadis le talent et les vertus, au Tribunal révolutionnaire qui avait toutes ses sympathies par sa façon d'expédier rapidement les procès sans avoir besoin de trop de formes ni trop de preuves; à tous ces Chouans et autres suspects enfin qu'il était préférable d'exécuter en masse, afin de ne pas avoir à les nourrir. Et que pensait-il alors de ses bons amis Carrier, Jean-Bon Saint-André, Le Carpentier et tant d'autres collègues de la Convention dont il avait si souvent encouragé les violences criminelles ?

Nous ne le saurons jamais et les lettres du député de la Convention sont terminées. Sous le Directoire nous savons qu'il occupa la charge de *Messenger d'État* près les Chambres législatives. Mais il ne tarda pas à abandonner la politique

et se retira à Bessancourt dans la Seine-et-Oise où il mourut le 3 février 1828.

Il put ainsi pendant trente ans méditer sur son passage dans la tourmente révolutionnaire et sur les terribles événements auxquels il avait pris part.

## II. — Le procès et la mort de Louis XVI racontés par un témoin.

Parmi les lettres qui nous sont restées, les premières sont de beaucoup les plus intéressantes. Elles vont du début de la Convention, 20 septembre 1792, jusqu'aux premiers mois de 1793. Celles-là surtout, pour les raisons que nous avons dites, traduisent de la façon la plus saisissante les sentiments intimes de Chaumont.

En particulier, le drame du procès et la mort de Louis XVI sont évoqués devant nous avec un intérêt passionné. Nous y voyons dépeints la violence de la Montagne, la situation des diverses factions et l'émotion mêlée de peur du plus grand nombre des députés devant la responsabilité de la décision à prendre.

Lui-même, d'ailleurs, peut-être au début plus modéré que bien d'autres, se laisse peu à peu entraîner, poussant parfois l'expression de ses opinions jusqu'à l'injure grossière, votant la mort du Roi, sans appel ni sursis, pour être, au dernier moment, pris d'un regret tardif qui nous paraît comme un remords.

Dès son arrivée à Paris, quelques jours avant la dissolution de l'Assemblée Législative, Chaumont met ses correspondants au courant de ses premières impressions.

*Paris, le 17 Septembre 1792.*

L'An 4 de la Liberté et le 1<sup>er</sup> de l'Égalité.

Mes chers concitoyens et amis.

Voilà la liste des traîtres qui ont péri à Versailles. Voilà aussi un papier-nouvelle de ce jour, qui vous apprendra que le garde-meuble

national a été volé la nuit dernière... Ce vol fait grand bruit et fait dire qu'il a été préparé de loin par le Roi lui-même et ses agens. Cette affaire va être suivie avec autorité.

J'arrivai ici hier à midi. Je n'ai encore vu aucuns de mes collègues, je les attends demain, je viens de voir M. Gohier qui se porte bien, mais je n'ai point encore rencontré M. Michel.

Il s'en faut de beaucoup que l'aristocratie soit tout à fait éteinte ici et que la paix y règne. Les esprits me paraissent montés à un degré si haut que si la vengeance patriotique éclate encore une fois, c'en est fait d'un tas de gens suspects; je les vois immolés. Par ma foi je crois que, quand je ne serais pas patriote de cœur et de volonté comme je le suis, je le deviendrais comme ont fait d'autres personnes que je connais ou du moins je feindraï de l'être; je désirerais que nos aristocrates malouïns, s'il en reste encore, pussent entendre la voix du patriotisme parisien, ils reconnaîtraient le danger qu'ils courent en persistant en leur religion aristocratique. En effet n'est-il pas temps de n'avoir plus à combattre que les ennemis extérieurs? Le principe de la liberté et de l'égalité est profondément gravé dans tous les cœurs des habitants de la Capitale, on n'y remarque plus aucune distinction de richesse, chacun concourt aux places et aux honneurs.

Je tremble pour quelques têtes législatives lorsqu'elles auront rempli leur carrière; on parle de meurtres et de carnage quand il est question d'aristocrates, comme on parlerait de lever une compagnie de volontaires pour les combattre; déjà, dit-on, des membres de la législative actuelle sollicitent des passeports pour partir à la muette. Ils tremblent pour leur vie. Ont-ils raison? Je le crois, car je le répète que ne doit-on pas craindre d'après tout ce qui s'est passé depuis un mois? que tout cela serve d'exemple aux traîtres, aux ennemis de la patrie, ils n'auront rien à craindre.

Le Roi et la Reine ne sortent point du Temple. Je les crois mal à l'aise, et sans doute que bientôt ils ne porteront plus ces augustes noms; ces titres ne sont pas faits pour les tirans, pour les ingrats.

J'ai remarqué ce soir au palais roïal, actuellement palais de la Liberté, des prêtres et des gentilshommes de Saint-Malo, les prêtres étaient déguisés en laïques portant de très longues et très grosses queues, chapeaux encocardés et retapés à la militaire; les gentilshommes sans autre déguisement que des chapeaux ronds; ils se sont aperçus que je les faisais remarquer par quelques sans-culottes aussitôt ils ont disparu, et peut-être ont-ils bien fait; j'espère que cette caste sera obligée de s'éloigner, les traits de la trahison qu'on rapporte de ces deux cy-devant Ordres font frémir, ils vous indigneraient contre eux autant que je le suis moi-même, soyez toujours en garde contr'eux. Un Malouin a péri, à la journée du 10, dans les prisons où le jugement et l'exécution des scélérats se fit, en même tems on

compte parmi les morts des évêques, des prêtres, des criminels, de vols, escroquerie, contrefaçons, faux, etc., et l'on travaille à en faire la liste.

On nous prépare un local au château des Tuileries.

Messieurs et amis,

Le cy-devant duc d'Orléans vient d'être nommé député de sa section, plusieurs citoïens en gémissent. Assez sottes nouvelles de nos armées, je vous en donnerai le détail... Je crains des malheurs, du 20 au 25. Dieu nous en préserve!

*Paris, 21 Septembre 1792, à minuit.*

Décret solennel de ce jour portant que la Royauté est abolie en France, ce décret a été rendu à l'unanimité des suffrages, la salle a retenti d'applaudissements et de cris d'allégresse pendant une heure. Il sera proclamé demain dans Paris avec pompe et éclat et sera envoyé à tous les départemens et à l'armée par des courriers extraordinaires, on vient de le mettre à l'impression. Les ministres, des volontaires, etc., sont venus complimenter l'assemblée et faire des discours superbes, ils seront imprimés, je vous les enverrai.

A sa vive satisfaction de voir la Royauté abolie s'ajoute la fierté de voir proclamer la République, mais Chaumont voudrait bien savoir ce qu'on en pense à Saint-Malo.

*Paris, 27 Septembre 1792.*

...Quelle sensation a fait chez vous le décret portant abolition de la Royauté? A-t-il été proclamé avec la solennité qu'exige une loi qui proscrit la tyrannie en France et y assure la liberté et l'égalité? Un autre décret nous déclare républicains, ce titre donne celui d'hommes libres, conservons-le ce titre précieux et qu'il soit le dernier coup porté à l'orgueil aristocratique. Dans presque toutes les villes de nos départemens, ces décrets ont été accueillis avec enthousiasme, vous savez sans doute ce qui s'est passé à Rennes<sup>7</sup>. Les prêtres sont ici en exécration, leurs crimes sont incroyables, les cy devant nobles ont commis des monstruosité...

Le sort de la famille royale n'est pas encore fixé, mais on sent monter peu à peu contre elle l'animosité des factions et des membres de la Convention qui décideront prochainement la mise en jugement de Louis XVI.

7. A Rennes, comme dans beaucoup de grandes villes, avait eu lieu une prise d'armes avec salve de 83 coups de canon au lever du soleil en l'honneur des 83 départemens, et vers le milieu du jour la lecture des décrets de la Convention annonçant l'abolition de la Royauté et la fondation de la République.



*Paris, 13 Octobre 1792, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

... Paris, au surplus, est toujours tranquille, mais il faut si peu de choses pour l'émouvoir. Il y a toujours des ennemis secrets du bien public, mais ils sont si surveillés que, s'ils crient, ils ne crient pas haut. Le vrai parisien est par nature un chaud patriote. Il y aura une grande fête dimanche prochain; j'espère qu'elle se passera bien. Ce sera sur la place Louis 15; on y élève un théâtre sur lequel sera chantée en grande musique l'hymne Marseillaise qui se chante à tous les spectacles...

Le Roi et la Reine sont toujours au Temple. Ils sont tous les jours chansonnés publiquement, caricaturés, affichés et traités suivant l'infâme conduite qu'ils ont tenue, j'ignore encore quel sera leur sort, mais il faut croire que leur mérite sera récompensé, on découvre tous les jours des horreurs sur leur compte et quand ce gros Louis demanda à déclarer la guerre, je conjecturais bien qu'il le faisait par malignité et parce qu'il croyait que cela l'eût conduit plus facilement au but d'opérer une contre-révolution. Ses deux frères ont été fort maltraités par le Roi de Prusse qui leur a reproché de l'avoir trompé, en ajoutant qu'il s'en souviendrait.

Le cy-devant Monsieur a risqué d'être pris par nos hussards : ils n'ont attrapé que sa voiture. Le maréchal de Broglie a eu la cuisse cassée d'un coup de feu. Encore un de f... Plusieurs émigrés viennent encore d'être pris... qui portent les différents uniformes de l'ancienne maison du gros cochon...

*Paris, 17 Octobre.*

Citoyens amis

Hier on agita beaucoup la question de juger Capet, le dernier des Louis et de son infâme autrichienne. Un membre demandait un jugement de mort sur le champ. Sous quinze jours leur procès sera commencé et le jugement suivra de près. Dans huit jours on discutera comment ils seront jugés et leurs infâmes complices et adhérens.

*Paris, 18 Octobre.*

A Saint-Malo et à Saint-Servan, il y a des rues et des places souillées du nom de Royales, il convient de les changer pour ne pas conserver les traces de cet affreux despotisme qui a si longtems déshonoré un país devenu libre, je vous engage à changer ces noms et à leur substituer ceux de *liberté, égalité*; ou autres semblables <sup>8</sup>.

8. Voici les nouveaux noms choisis par la Société populaire de Saint-Malo et approuvés par la Municipalité (25 Germinal an 2) :

Anciens noms	Noms révolutionnaires
Porte Saint-Thomas.....	Porte de la Montagne.
Porte Saint-Vincent.....	Porte des Sans-Culottes.
Courtine Saint-Vincent.....	Courtine des Sans-Culottes.

Enfin le procès est décidé, le ton de la discussion s'élève peu à peu et on sent croître l'animosité des membres de la Convention dont la foule se suggestionne un peu plus chaque jour par des commentaires passionnés.

*Paris, le 29 Octobre, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

Sous 12 jours commencera le procès du gros Veto et de l'infâme autrichienne. Ce couple expiera sans doute sur l'échafaut les crimes horribles qu'il a commis. Toutes les pièces de conviction vont être imprimées. Je vous en enverrai plusieurs exemplaires; vous frémirez d'horreur à la lecture de cet ouvrage infernal.

Vous ne vous faites pas l'idée des abominations qui se débitent en se chantant publiquement contre ce couple impur et scélérat. Ils sont tous les jours gardés au Temple par un bataillon de garde parisienne qui sue le patriotisme...

*Paris, 5 Novembre.*

Les séances de cette semaine et de la prochaine seront fort intéressantes car on y traitera des dénonciations contre Marat, Robespierre, etc. et, de suite, le parti à prendre contre le gros Louis, le dernier des despotes de la France et la scélérate Antoinette, ce monstre enfanté par le démon autrichien dans sa fureur, pour souiller, ruiner et bouleverser la France. Toutes les pièces qui doivent servir à leur conviction seront imprimées, je vous les enverrai, vous y lirez des monstruosité.

L'air de tranquillité et d'insouciance de celui qui a fait tant de mal, me fait croire que ce n'est qu'un corps sans âme. Toujours gardé au Temple, il s'y promène avec un air de sérénité si grande que personne ne penserait, pas lui-même, que son procès lui sera fait très sérieusement.

*Paris, 7 Novembre.*

Aujourd'hui continuera un premier rapport, commencé hier, sur le procès à faire à Louis Capet. Ces rapports seront longs et intéressants. Ils seront tous imprimés; je vous les enverrai.

Grande Porte.....	Porte de la Liberté.
Bastion Saint-Louis.....	Bastion de la Vigilance ou de l'Egalité.
Porte de Dinan.....	Porte de l'Egalité.
Bastion Saint-Philippe.....	Bastion de la Vaillance ou de la République.
Bastion de la Hollande.....	Bastion de la Force.
Fort à la Reine.....	Fort des Rennais.
Fort Royal.....	Fort républicain.
Porte de Bon-Secours.....	Porte de la Surveillance.
Place Saint-Thomas.....	Place de la Révolution.
Jardin de l'Evêché.....	Place d'armes ou de la Réunion.

(place Duguay-Trouin).  
Ce changement n'eut lieu que l'année suivante.

Sur ces entrefaites, on discute à la Convention un rapport du Capitaine Duval, dénonçant les troubles et les mouvements contre-révolutionnaires qui auraient éclaté aux Iles, au moment de son départ pour la France. C'est encore là une excellente occasion d'en rejeter la responsabilité sur le roi.

*Paris, 10 Novembre.*

Le rapport... a excité l'indignation de l'Assemblée. Les décrets d'accusation contre les chefs et gens dénoncés défilèrent avant-hier, comme nos bonnes sœurs fanatisées et calotinocratisées défilent leur chapelet pour avoir leurs bons prêtres. Cette caste aristocratique de l'Ancien régime provoque partout la vengeance des loix. Il faut croire qu'elle n'y échapera pas, Dieu le veuille, car je doute qu'elle échapât à la vengeance de celui qui les fait, je veux dire le peuple souverain...

Cette contre-révolution opérée dans nos Isles annonce bien que le 10 août était le jour du signal de la contre-révolution en France, mais cette journée à Paris tourne fort heureusement dans le sens inverse au château des Tuileries. Cette circonstance vient encore aggraver les crimes du gros Louïs le dernier, et prouve bien que, de son consentement, tout était disposé sur le territoire français pour la contre-révolution.

Puis la discussion reprend à la Convention pour savoir si l'Assemblée a le pouvoir de juger Louis XVI.

*Paris, 14 Novembre 1792.*

Hier la séance fut presque tout entière employée dans la discussion sur l'affaire du Roi et sur le 1<sup>er</sup> article du projet du décret proposé à son égard, portant : Louis 16 peut être jugé. Quatre discours superbes furent prononcés, deux pour et deux contre cette première proposition; la séance fut alors intéressante. La discussion se reprendra demain...

Les tribunes sont garnies dès la pointe du jour. Chacun est curieux de voir traiter cette importante question.

Pendant la première discussion, la plus grande majesté et le plus grand silence ont régné. Cette affaire sera de longue durée.

*15 Novembre, à minuit.*

Aujourd'hui la question sur le jugement de Louis Capet a été discutée : un orateur après un long discours a conclu à ce qu'on le laissât sans être jugé et à ce qu'on pourvût à sa subsistance, à celle

de sa famille, de ses enfants, de sa sœur, et de toute la famille prétendant à la Couronne etc.

L'abbé Grégoire a fait un très magnifique discours qui lui a sûrement valu la présidence qu'il a obtenue à la séance de ce soir.

Cependant la loi que l'on prépare au même moment sur les émigrés retarde la marche du procès. Enfin, le 24 décembre, un décret fixe définitivement « la discussion sur l'affaire du dernier des Louis au mercredi et au samedi de chaque semaine ».

Chaumont écrit, le 28 novembre : « Cet objet (admission de plusieurs députés de différentes sociétés de Londres à l'Assemblée) rendra la séance de ce jour bien intéressante, mais elle le sera encore plus par la discussion de l'affaire du dernier des Louis de France *régnant*. Les tribunes étaient remplies dès sept heures du matin. »

Puis c'est la découverte de l'armoire de fer du château des Tuileries dont Roland est venu apporter le contenu à la Convention pour en faire inventorier les nombreuses pièces.

*Paris, 20 Novembre, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

Hier, le ministre Roland vint à la barre de la Convention déposer un gros paquet de papiers trouvé au château des Tuileries, dans un mur fermé par une porte de fer; il a annoncé que ces papiers découvriraient les trames de Louis Capet et de ses complices conspirateurs et contre-révolutionnaires et du nombre desquels étaient des membres du Corps constituant et de l'Assemblée Législative; douze commissaires ont été nommés pour faire l'examen et le dépouillement de ces pièces; nous allons sans doute voir de belle besogne qui va donner un nouveau relief à la scélératesse du gros traître...

*Paris, 8 Décembre, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

Mercredi la Commission des douze, chargée de l'examen des papiers trouvés au Château des Tuileries, fit un rapport de partie de ces papiers dans lesquels il se trouve des plans de contre-révolution approuvée et autorisée par le cy-devant Roi. Beaucoup de personnes sont compromises, l'arrestation de plusieurs est décrétée, elle va s'exécuter. Paris, Lion, Bordeaux, Marseille, Rouen, Saint-Malo et bien d'autres places devaient entrer en insurrection dans le même tems. Les personnes choisies pour diriger ces perfides opérations ont

été nommées; mais je ne vous nomme pas celles qui devaient agir à Saint-Malo, parce qu'il est encore bon de les taire. De grosses sommes étaient consacrées pour payer les agens; il y en avait de toutes espèces qui devaient jouer les rôles nécessaires, il y avait des évêques, des prêtres, des nobles, des avocats, des officiers de troupe de ligne, des gardes nationales et tous les intrigans propres à cette infâme opération. Les rôles qu'on devait jouer étaient ceux de suborneurs, motionneurs, applaudissemens, etc.

On devait répandre l'argent à profusion, enrôler et acheter du monde, payer à boire à discrétion, promettre de grandes récompenses. Vous verrez tout cela imprimé mais, grâce à la justice de l'Éternel, tous ces projets monstrueux sont avortés. Mirabeau lui-même, suivant toute apparence, était compromis. On a cessé, lors du rapport, de nommer les auteurs de cette scène horrible de peur qu'ils ne fussent instruits par les espions dont nous sommes entourés. Il a été arrêté que, dans la continuation du rapport, on ne nommera pas les agens et préposés à ces opérations contre-révolutionnaires afin qu'on pût les arrêter avant qu'ils fussent instruits. Que de monstres à raccourir! sous peu, le Roi sera jugé : il paraît qu'il reste à ce parjure beaucoup de partisans, mais les têtes sont montées à tel point que j'ai tout lieu de craindre qu'il ne se fasse encore ici quelque massacre; prêtres déguisés, nobles cachés et recelés courent de grands risques car on sait qu'ils ne cessent d'agiter le peuple par les moyens les plus criminels... Jeudy l'affaire de Louis Capet fut vivement et longuement agitée; sur une foule de projets et décrets le concernant, il en fut pris un qui fut amendé, corrigé, augmenté et diminué dans les termes que vous trouverez dans le bulletin du jour, il paraît qu'il sera jugé la semaine prochaine et probablement exécuté. Vous devez bien croire que les royalistes feront tous leurs efforts pour agiter la ville et les fauxbourg et les mettre en insurrection, mais vous devez croire aussi qu'il sera pris de grandes mesures; mardi ce tiran comparaitra à la barre de la Convention, le jour même que vous recevrez la présente. La séance ouvrira à huit heures du matin. Ainsi, au moment où vous le lirez, vous pourrez dire : il se passe à Paris une chose bien intéressante, car on interroge le dernier des Louis les libéricides.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a une crise à passer et beaucoup de braves et honnêtes gens en sont effrayés. Paris est couvert de patrouilles, mais il n'est guère en force car on y suppose beaucoup de partisans Royalistes et par conséquent contre-révolutionnaires.

*Paris, 1<sup>er</sup> Décembre, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

Il paraît que le parti royaliste a encore part dans toutes ces agitations; en conséquence le Roy va être jugé incessamment. La Convention déclara hier que ceux qui avaient écrit pour et contre, feraient imprimer leurs opinions, les distribueront pour ensuite prononcer un

jugement dans les formes qui seront préalablement fixées et déterminées, attendu que toutes ces opinions débitées dans une tribune, paraissent plus avoir en vue d'empêcher ou retarder le jugement que de faire quelque chose d'utile. D'ailleurs la plupart étaient visiblement des pièces d'orgueil, de vanité et d'ostentation faites pour l'auteur et non pour le salut public.

Les préliminaires sont enfin terminés et le Roi doit être amené à la barre de l'assemblée pour comparaître devant ses juges. C'est là une confrontation singulièrement émouvante.

*Paris, 10 Décembre, an 1<sup>er</sup> de la République.*

La discussion s'ouvrira aujourd'hui sur la série des faits sur lesquels le gros Louis sera interrogé à la Barre, où il doit être amené demain sous une forte escorte. O jour intéressant, et encore plus intéressant ceux qui le suivront ! Il y a eu une quantité considérable de discours imprimés sur cette affaire ; si je vous en ai fait passer quelques-uns, faites les moi repasser après les avoir lus, car j'ai le dessein de les faire relier, et le tout sera toujours à votre disposition. Ce recueil sera pour la postérité un ouvrage utile et non moins curieux et intéressant...

*Paris, 12 Décembre.*

Le cy-devant Roi fut amené à la Barre de la Convention hier, deux heures après midi. On lui donna lecture de l'acte énonciatif des délits dont on l'accuse ; ce fut un des secrétaires qui fit cette lecture. Ensuite le président, reprenant le même acte, en fit une seconde lecture à l'accusé auquel à chaque fait il demanda : qu'avez-vous à répondre à cela ? Ses réponses furent très succinctes et faites sans embarras, sa contenance fut fort assurée. Cela fait, on lui représenta les pièces sur lesquelles on avait dressé l'acte cy-dessus ; on lui demanda s'il les reconnaissait. Il en reconnut peu et méconnut les autres. Son interrogatoire finit à quatre heures. On le fit reconduire au Temple, mais avant de sortir il demanda qu'il put prendre un Conseil et communication des pièces qui lui furent représentées, afin de se défendre. On lui dit qu'il saurait ce qui aurait été décrété à cet égard. Lui retiré, il fut proposé de lui accorder ce qu'il avait demandé, mais sa demande fut vivement combattue et excita un tel tapage que le président fut obligé de se couvrir. Enfin, le calme étant rétabli, la démarche du Roi fut décrétée. En effet peut-on refuser à un accusé un défenseur ? Ce serait l'assassiner ; cela prouve un acharnement qui ne doit pas se trouver dans des juges, dans des législateurs. Il se

défendra donc, Louis, et se fera défendre. Les plus grandes mesures avaient été prises pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité, plus de 50 mille hommes furent hier toute la journée sous les armes et la ville a été illuminée toute la nuit. Le plus grand ordre règne dans l'assemblée pendant les interrogatoires du cy-devant Roi. La ville est couverte de patrouilles...

*Paris, 15 Décembre.*

Le procès de Louis XVI se poursuit toujours activement; il avait choisi pour conseils Target et Tronchet. Le premier a écrit à la Convention qu'il ne se chargeait pas de cette affaire. Le Citoyen Lamignon-Malesherbes a écrit fermement qu'il se proposait pour défendre le Roi. Un autre citoyen qui se dit de Troyes a écrit la même chose; ces trois lettres furent envoyées jeudi à Louis qui aura pour Conseil Malesherbes et Tronchet.

Les passions se surrexcitent, tant à la Convention que dans la rue, et notre député comme beaucoup de ses collègues exprime la crainte de voir éclater des émeutes malgré les grandes forces de police déployées.

*Paris, 16 Decembre, l'an 1<sup>er</sup>.*

Le Roi viendra à la barre, le mercredi 26 de ce mois, pour se défendre. Il sera sans doute accompagné de ses deux conseils, hommes célèbres. Je pense que, dans le courant de la même semaine, il sera jugé et condamné à mort, car ses crimes sont sans nombre et sans mesure, cependant, il faut avouer que tous ses malheurs, selon moi, et tous ses crimes ne lui ont été suggérés et n'ont été occasionnés que par les abominables conseils d'une Cour perfide et les manœuvres ambitieuses d'une horde de factieux et d'intrigans dont il était sans cesse environné; car ceux qui le connaissaient, m'assurent qu'il n'a jamais eu le cœur méchant. Quoi qu'il en soit, son existence me paraît fort en danger et, s'il ne parvient pas par un appel au peuple réuni en assemblées primaires, à faire retarder l'exécution de son jugement, je le crois perdu. Il périra victime des trames, des conspirations et des horreurs des scélérats dont il n'était que l'instrument. L'affaire du Roi occasionnera toujours beaucoup d'orages dans nos assemblées... Les gardes sont triplées à tous les postes et les rues continuent à être couvertes de patrouilles. Les partis se grossissent malgré la surveillance active de la Municipalité, les patriotes sont heureusement au degré du républicanisme. La plus grande licence règne dans les cafés et sur les places publiques, les groupes considérables raisonnent à leurs goûts, à leur caprice et je crains bien qu'il ne se fasse quelque

forte explosion; tant pis pour les malveillans et les J. F. Tout le monde ne jouit pas en ce moment de la plus grande sécurité. Il est vrai que ce mois-cy et le prochain seront des mois de crise. La grande affaire du Roi et de sa famille intriguent beaucoup; mais, par ma foi, veille qui a peur, des bras et de la tête sont des instrumens nécessaires; fort heureusement cela se trouve chez moi toujours bien armé.

*Paris, 19 Décembre.*

Le décret qui concerne la famille Bourbon et du cy-devant Roi fait grand bruit et je crains beaucoup qu'il n'occasionne de grands troubles ici. Il me paraît qu'on ne devrait pas expulser ceux qui n'ont marqué aucune aversion pour la révolution, tels que le cy-devant d'Orléans dont le fils est à la tête d'une de nos armées, les Conty, les Pentièvre qui sont encore à Paris et qui font beaucoup de bien aux pauvres de cette ville. Ceux-cy et la classe indigente des ouvriers murmurent beaucoup. Dans tous les caffés le mécontentement éclate et je crois ce décret fort impolitiqué dans la circonstance. Au surplus nous sommes résolus de tenir à ce décret, à moins que l'on ne s'aperçoive qu'il est plus préjudiciable à la chose publique qu'il ne pourrait la servir. On vient d'accorder un troisième Conseil au cy-devant Roi. C'est M. De Sèze, homme de grand mérite. Cette affaire continue toujours de beaucoup intriguer; on craint toujours ce qu'on ne veut pas voir, mais la Convention tient toujours ferme et à la hauteur où de vrais républicains l'ont élevée.

La crainte des représailles continue toujours à tenir Chaumont, devant l'incertitude du lendemain et l'ignorance des réactions possibles contre la Convention. Le jugement du dernier des rois des Français approche, écrit-il le 21 décembre, « il donne des inquiétudes : est-ce avec raison ? oui et non » et, le 24 décembre, il insiste à nouveau :

Le jugement du Roi intéresse toute la République et je ne doute pas que, quel que soit ce jugement, il ne fasse des mécontents. Pourtant on ne peut pas se dissimuler qu'il est bien coupable et que ses perfides et contre-révolutionnaires ministres l'ont couvert du manteau de la Monstruosité et de la Barbarie. Ici il y a une fermentation qui fait frémir; je m'attends à une explosion terrible sans la craindre. Je suis à mon poste et je m'y défendrai ou le diable m'emporte! Enfin le jour approche, il faudra tout voir, je crois que Saint-Malo est un séjour en ce moment plus agréable que celui-cy...



*Paris, 25 Décembre.*

Demain le jour du jugement de Louis le dernier Roi des Français, qui, en scélérat, a renoncé à son sceptre infernal, demain je le verrai pour la seconde fois à la Barre de la Convention; demain tout Paris sous les armes et toutes les troupes sur pied, demain enfin un jour... ô Dieu! un jour... oui un jour peut être à de grans événements. Aujourd'hui on regardait souvent derrière soi, et demain encore mieux.

Le grand jour tant attendu est enfin arrivé et Chaumont nous fait le récit de ces séances tragiques où s'affrontent les passions déchaînées. On y chercherait en vain le calme, la dignité et l'impartialité qui conviennent à des juges, mais leur siège était évidemment fait à l'avance.

*Paris, 26 Décembre, l'an 1<sup>er</sup> de la République.*

Louis étant arrivé au lieu de la séance de la Convention, ce matin, dès neuf heures, toutes les places des tribunes ont été gardées pendant la nuit; tout le local n'avait jamais été garni d'autant de monde. Louis a été introduit à la barre avec Lamoignon-Malesherbes, Tronchet et Decèze, ses trois conseils, environ dix heures; le plus grand calme régnait alors. Decèze a lu les défenses pour l'accusé, elles ont duré près de trois heures...

Louis ensuite a lu un petit discours très court où il a rappelé qu'il n'a jamais eu l'âme sanguinaire et qu'il a toujours été l'ami du peuple. On lui a présenté des clefs, l'une desquelles ouvre l'armoire de fer des Tuileries et quelques armoires de ses appartements; il a été sommé de les reconnaître. Il a dit qu'il y avait si longtemps qu'il ne les avait vues qu'il ne les reconnaissait pas; on s'est aperçu que des larmes lui coulaient sur la figure; il s'est ensuite retiré avec ses conseils pour être reconduit au Temple. On lui a fait signer ses défenses et à ses conseils qui les ont déposées sur le bureau.

Eux retirés, la discussion s'est ensuite engagée sur cette affaire. Quelques membres voulaient ajourner la discussion et le jugement à trois jours, d'autres, après l'impression des défenses qui seront distribuées aux députés, d'autres voulaient discuter sur l'heure et juger de suite. Les opinions se sont heurtées et tellement choquées qu'il s'en est peu fallu qu'il n'y ait eu une scène horrible. J'ai vu un instant le temple de la liberté transformé en une arène de gladiateurs, un côté s'est porté vers l'autre, vers ce qu'on appelle la Montagne; on a été longtemps confondu les uns parmi les autres et si, par malheur, quelques coups eussent accompagné quelques tiraillements qui ont eu lieu, il eût infailliblement coulé des flots de sang. Le Pré-

sident<sup>9</sup> s'est couvert et le calme et le silence se sont rétablis avec bien de la peine, car le sang qui bouillonnait dans les veines de plusieurs, leur faisait aller la langue comme une roue de moulin. Le président a eu la plus orageuse séance que l'on ait jamais vue; il a été injurié, maltraité de paroles, on a fait la motion de lui arracher des mains la cloche, de le destituer, de le forcer à quitter le fauteuil, il a été obligé de lever la séance.

Demain sa présidence finit, je ne crois pas qu'il la regrette.

Demain l'affaire de Louis sera discutée et sans doute qu'il sera jugé. Dès hier la Montagne ne voulait pas désemparer qu'après ce jugement. J'avoue que cette affaire est une pomme de discorde dans l'assemblée et qu'il faut la juger, mais il faut aussi qu'une grande nation ne se déshonore pas aux yeux de l'univers par trop de précipitation, avec d'autant plus de raison que le coupable est toujours là. Craignons que les dissensions individuelles, les haines particulières qui quelquefois paraissent s'éteindre et qui se renouvellent presque aussitôt en nous, allument la torche d'une guerre intestine et ne nous rappellent des événements désastreux dont la nature frémit.

Ah! ma pauvre Patrie, moi qui l'aime tant, seras-tu toujours dans cet état de déchirement? Quand serai-je assez heureux pour voir ton salut certain?

*Du Vendredi 28.*

La séance ne fut guère moins orageuse hier qu'elle ne l'avait été avant-hier; il semble qu'il y ait une petite poignée de factieux soudoyés par les Cours étrangères et par les contre-révolutionnaires pour perdre la chose publique, j'en ai les plus grandes craintes. Cependant la majorité est si bien prononcée qu'elle fera toujours fléchir les factieux. Il n'en est pas moins vrai que tout fait craindre des suites bien fâcheuses et bien sanguinaires. Toujours l'affaire du Roi se traite en tous les sens, sous tous les rapports et sous toutes les formes; deux partis existent évidemment dans Paris, l'un veut la mort du Roi, l'autre ne la veut pas; le choc sera sûrement rude sous peu.

... Treilhard, homme ferme dit-on, remplace à la présidence Fermon; sa faiblesse lui a fait parcourir une pénible carrière; pourquoi être si bon quand il ne faut pas l'être...

La séance d'aujourd'hui 28 s'est passée dans le calme en discussions sur l'affaire de Louis 16. Les uns ont parlé pour, les autres contre lui; ses ennemis disent hautement et les cafés retentissent de ces clameurs abominables: si la Convention ne le fait pas porter sa tête sur l'échafaut, nous le ferons descendre au tombeau. On parle toujours d'insurrection. La Convention est là et ne bouge pas.

---

9. Fermon.

*Paris, 31 Décembre.*

La fermentation dans Paris est toujours inquiétante relativement à Louis. Ceux qui prétendent qu'il meure, disent que, s'il n'est pas condamné à mort, ils le tueront, mais je crains que cette mort ne soit suivie d'un carnage. Chacun est sur ses gardes.

Cependant le groupe montagnard va provoquer de nouveaux troubles et susciter des accusateurs pour discréditer la faction de la Gironde, suspecte de proposer un appel au peuple sur le jugement du Roi, et la marche du procès est à nouveau entravée.

*Paris, 4 Janvier an 2 [1793]*

On reconnut hier la nécessité d'avoir un président ferme, vigoureux et impartial. Treilhard était comme presque toute la Convention attaqué d'un gros rhume et sa voix était éteinte à trois heures après-midi ou environ. On pria le timide, politique et partial Barrère de prendre le fauteuil; il n'y fut pas plutôt placé que l'on vit bientôt disparaître cette majesté, ce calme, ce respect pour la Nation que le Tribunal avait si bien fait régner depuis huit jours. On allait commencer à entendre les opinions de chaque député sur le procès de Louis lorsque Gasparin monta à la tribune où il lut un galimathias, aussi mal ourdi qu'indécemment et calomnieux, contre Guadet, Gensonné, et Vergniaux. C'était contre eux une dénonciation d'avoir eu part dans les conspirations du Roi; c'en était une autre contre Boze, peintre du roi, et contre le ministre Roland, dont les rayons de vertu éblouissent et gênent tous les factieux de la Montagne, parce qu'il les éclaire trop sur leur conduite et sur leurs projets de vouloir tout dominer. Ce Gasparrin aussi bête que maladroit était par eux mis en avant.

Tous ont débité des opinions supérieurement faites. Elles tendaient à ce que l'appel au peuple souverain fut admis, et cet appel gêne la Montagne compromise de trente individus ou environ, dont le chef est le cy-devant duc d'Orléans qui s'est platement fait appeler Égalité, aussi imbécile que ceux qui l'entourent, tous gens sans talents, mais qui paraissent cependant vouloir gouverner un jour la République et qui, par la bouche du plus grand des scélérats, *Marat*, n'annoncent que meurtres, carnages, assassinats, ce qui a déjà effrayé beaucoup de membres, et, dans le fait, on ne sait où ce monstre peut encore porter ses attentats à l'humanité, lui et tant d'autres qui ont procédé au carnage des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Cependant la majesté est inébranlable tellement que l'assemblée manqua encore hier de se

porter à des excès funestes contre cette espèce de gens qui ont toujours la bouche salie d'injures, menaces et malhonnetetés...

Voilà comme toujours la marche de nos opérations est entravée, mais il faudra bien que cette faction montagnarde s'anéantisse; l'assemblée est bien prononcée à cet égard, elle ne craint pas les poignards...

*Paris, 7 Janvier 92 [93].*

Voici... la suite du 3<sup>e</sup> Recueil de pièces contre Louïs.

La séance fut hier très orageuse sous la présidence de Barrère qui occupa le fauteuil en l'absence de Treilhard. La fermeté de l'assemblée contre les factions lui attira hier des menaces des tribunes; le désordre devint général. La fureur était peinte dans les yeux des honnêtes députés; jusques à quand les agitateurs continueront-ils donc leurs troubles? Le président se couvrit; l'ordre et le calme reparurent et cependant les agitations se firent souvent sentir. Il n'est plus guère possible de tenir ici; on ne parle que de massacres, cela finira par là; déjà plusieurs députés honnêtes ont demandé leur rapel; je vois la chose publique fort en danger.

Je suis si excédé de travail et de veilles que je n'ai pas la force d'entrer dans de plus grands détails.

Malgré ces assurances quelque peu emphatiques on sent percer dans toutes les lettres de Chaumont la peur des jours à venir. Il écrit, le 9 janvier 1793 :

La discussion sur son procès fut fermée hier. Lundi prochain, il sera jugé à l'appel nominal et à la tribune. On doit bien craindre les malheurs dans cette semaine là, car les agitations ne font que s'accroître. Chacun s'appelle Aristocrate et Royaliste, et je pense qu'il n'y en a point, mais beaucoup de désunion. Si huit jours se passent dans le calme ce n'est que pour laisser à l'orage le tems de se former plus considérable pour ensuite tonner plus fort. Quel désagrément!

Et il ajoute encore le 11 : « quelle crise à passer à Paris ! ».

On le sent de plus en plus inquiet et il se demande devant les provocations de la populace si un verdict de mort ne serait pas la meilleure solution pour rétablir le calme à l'Assemblée et dans la rue.

*Paris, 13 Janvier 1793.*

Demain enfin le jugement de Louïs, cette affaire continue d'agiter beaucoup l'esprit des différents partis. Le jugement se prononcera

par chaque membre individuellement à la tribune de la salle, et je pense qu'ensuite la Convention décidera, de la même manière, si son décret sera soumis à la sanction du peuple. C'est surtout cette proposition qui fournit matière aux agitations; quelques sections étaient déjà en insurrection : elles paraissent rentrées dans l'ordre. Cela durera-t-il? Voilà une question fort problématique. Il faut si peu de chose, dans Paris, pour l'émouvoir qu'il y a lieu de craindre, à chaque instant, une explosion; cependant on prend les plus grandes précautions pour l'éviter et j'espère qu'on y réussira. Néanmoins je vous avoue que l'on n'est pas tranquille et que ce mois-cy sera toujours fort dangereux, car on doit craindre que ceux qui veulent la mort du traître, ne le raccourcissent eux mêmes s'il n'y était condamné et qu'ils ne promènent sa tête dans Paris et peut être au milieu d'un nombreux cortège d'autres têtes sanglantes. Le parjure, le traître, l'assassin de nos frères mérite, sans doute, la mort, mais je voudrais que nulle autre hache n'atteignît sa tête que celle de la Loi sur l'échafaud. Une grande et respectable Nation ne doit pas être déshonorée par un assassinat. Au surplus, je pense que la mort du despote mettra fin, un jour, à toutes les dissensions et que les tirans coalisés n'ayant plus d'espoir de conserver sa monstrueuse existence abandonneront le trop imprudent parti de prétendre river les clous de nos nouvelles chaînes et leurs hordes d'esclaves disparaîtront...

Chaumont ne nous a rien laissé sur les séances du jugement du roi des 14, 15 et 16 janvier et il mentionne à peine celle du 19 où le sursis fut définitivement écarté.

Nous rappelons que, le 15, 683 membres de la Convention nationale, votant par appel nominal, déclarèrent Louis XVI coupable de conspiration contre la liberté de la Nation, et d'attentat contre la sûreté de l'État.

L'appel au peuple, demandé par un certain nombre de députés pour ratification de ce verdict, fut repoussé par 483 voix contre 281.

Le 16 janvier, toujours par appel nominal, la Convention vota sur l'application de la peine. Il y eut 721 votants et la majorité requise était de 361 voix.

286 votèrent pour la détention ou le bannissement,

2 pour les fers,

72 pour la mort avec sursis,

361 pour la mort sans conditions.

Le président Vergniaud formula : la peine prononcée contre Louis Capet est la mort.

Enfin le 20 janvier, à trois heures du matin, à la majorité de 380 voix contre 310, il fut décidé qu'il ne serait pas sursis à l'exécution de Louis Capet.

La séance du 16 commencée dans la matinée dura toute la nuit suivante et toute la journée du 17 jusqu'à sept heures du soir, et celle du 19 ne se termina que, le 20, à trois heures du matin, par le vote définitif.

On sait comment se poursuivirent ces votes au milieu du tumulte, des injures et des menaces entre les députés et avec le public des tribunes.

Notre correspondant écrit, le 19 janvier :

La séance fut hier terrible; on finira par se massacrer si le génie de la paix, de la douceur et de la République ne viennent à son secours: des séances de trente-six heures, Grand Dieu, toujours dans le tumulte.

Au milieu de ces séances de violence, la faiblesse impressionnable d'une partie des membres modérés de l'assemblée entraîna leur vote et décida de la mort du Roi.

On conçoit que Chaumont n'ait pas eu la possibilité de rédiger sa correspondance habituelle. Nous savons qu'il vota la mort de Louis XVI et refusa d'accorder le sursis; mais il en reste très impressionné, et il écrit, le 19 :

Quoique l'énormité de ses crimes m'ait fait voter contre lui, mon cœur frémit de sa mort, et mon imagination n'en présage rien de bon pour le présent et pour l'avenir; pauvre Patrie!

Mais voici deux lettres capitales écrites par Chaumont, le 21 janvier 1793, au moment même de l'exécution du Roi. Elles sont singulièrement émouvantes et nous montrent l'angoisse qui étreignit le cœur de l'un de ces juges impitoyables, qui avaient voté le fatal verdict.

*Paris, 21 Janvier 1793, l'an 2 de la République.*

Aujourd'hui le décret fatal qui prononce la peine de mort contre Louis sera exécuté à midi, sur la place du Carrousel. Cette exécution

consterne bien du monde et nous prépare peut-être de grands maux, l'avenir nous l'apprendra. Je vois bien des conjurations se former sur nos têtes et sur la patrie; nous, nous sommes là; nous, nous sommes à notre poste et nous saurons y mourir s'il le faut. On a tout lieu de craindre un massacre effroyable sous peu, peut-être aujourd'hui même: les partis se grossissent et se multiplient considérablement, les caffés retentissent des propos les plus effrayants, enfin Dieu par dessus tout. Faisons voir que nous sommes républicains et sauvons la patrie s'il est possible; mais je crains beaucoup la conjuration de toutes les puissances qui vont se réunir contre nous lorsqu'elles sauront que Louïs a laissé tomber sa tête sur l'échaffaud.

N'y a-t-il point derrière le rideau quelque scélérat qui prétende encore se placer sur le trône ensanglanté? N'y a-t-il pas quelque faction qui veuille l'y faire marcher? C'est ce que l'avenir fera connaître, mais qu'il tremble cet intrigant, qu'il périsse avec la faction, plutôt que la République se courbe sous le sceptre d'un nouveau tyran!

D'Orléans a voté et prononcé la mort de son cousin avec cet air qui annonce une passion effrenée, mais cette famille périsse avec son chef ou quelle soit à jamais bannie d'un territoire où elle ne peut que semer les plus cruelles divisions...

Beaucoup de députés n'osent coucher chez eux, ces jours-ci, ont-ils tort? ont-ils raison? C'est ce que j'ignore, pour moi je ne bouge pas.

*Lundi 21, 10 heures du matin.*

J'apprends à l'instant que Pelletier de Saint-Fargeau, mon collègue, fut assassiné hier soir au Palais-Royal, aujourd'hui palais de l'Égalité. Quelques personnes l'abordèrent et lui demandèrent en conversation comment il avait voté dans l'affaire du Roi; il leur répondit: pour la mort. Aussitôt on le poignarda. On en dit plusieurs autres assassinés, mais je n'y crois pas. La Convention ne sera pas nombreuse aujourd'hui, car plus de la moitié n'a pas couché à Paris et n'y couchera pas ce soir. Le tems du supplice approche, grand remuement et grande consternation, bonne contenance, fermeté, défense rigoureuse, voilà tout ce qu'on doit, je m'en acquitterai ou le diable soit chien!

*Lundi 21 Janvier 1793, dix heures et demie du matin.*

Louïs a laissé tomber sa tête sur l'échafaut, à la place cy-devant Louis 15. On me rapporte qu'il a marqué une grande fermeté et qu'il n'a demandé grâce que pour sa famille. Quel funeste jour! cela produira-t-il de grands avantages à la République? un pardon accordé généreusement par une nation puissante et policée n'aurait-il pas excité l'admiration de toute la terre? Quel sera la suite de ces événe-

ments. Déjà un assassinat commis<sup>10</sup> ! ah ! quelle réflexion ! je sors et je vais à mon poste, je m'y dois. Je désire le trouver bien garni, ce qu'il y a de certain je ne le quitte pas. Je suis à Paris pour faire le bien de ma patrie, pour ne pas m'écarter et pour veiller au salut public.

Je le ferai.

On remarque sur plusieurs figures une stupeur qu'on ne peut s'empêcher de fixer, sur d'autres on voit une fureur effrayante.

Je dis tout parce que j'ai promis de ne rien cacher. Enfin j'apprends par des gens véridiques qu'il est mort en héros, il n'a pas voulu que le bourreau l'ait touché, il a lui-même tiré son col, retroussé ses cheveux en promenant partout un regard fier et examinant l'instrument meurtrier qui devait l'immoler...

Cette lettre pleine d'une émotion un peu incohérente, ajoutée à quelques autres où perçait une certaine sympathie pour la victime et le regret de l'exécution du roi, ne furent pas sans étonner les correspondants de Saint-Malo qui le firent savoir à Chaumont. Il leur répondait, le 30 janvier :

Chers concitoyens.

Par ma lettre du 12 de ce mois je vous disais : « on va fixer aujourd'hui le jour du supplice de Louis, je crois qu'il n'existera plus quand vous recevrez ma lettre ; quoique l'énormité de ses crimes m'ait fait voter contre lui, mon cœur frémit de sa mort, et mon imagination ne me présage rien de bon pour le présent et pour l'avenir, etc.

J'apprends que M. Peruchot<sup>11</sup> a trouvé que, dans ces expressions, il y avait *inconséquence et bêtise amère*. Pour le prouver il a dit : puisqu'il ne présage rien de bon de cette mort, pourquoi la vote-t-il ? Cela est bien bête, etc.

Je réponds par mon opinion d'abord que je vous envoie et telle que je l'ai prononcée à la tribune et que vous la verrez bientôt imprimée :

« Citoyens, votre décret d'hier a déclaré Louis dernier Roi des Français convaincu de haute trahison et de conspiration contre la liberté française et la sûreté générale de l'État. Le même décret

10. L'assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau.

11. Nicolas Perruchot de Longerolle, Inspecteur des douanes à Saint-Malo, élu maire le 6 mai 1793 et installé le 6 juin 1793. Il reçut Carrier et lui exposa la conduite de Saint-Malo de 1789 à 1793. Suspendu par Le Carpentier en décembre 1793, il fut arrêté par ordre du Comité, le 28 Germinal an II. Guillotiné à Paris (1794) sous l'accusation de fédéralisme et de modérantisme. HÉRPIN, *Saint-Malo sous la Révolution*.



» me fait cette question : quelle est la peine à infliger à Louis ? Je  
» vous avoue, citoyens, que cette question m'a paru trop importante  
» et trop majeure pour la décider d'après ma propre conscience  
» seulement. J'ai donc pris le parti d'interroger la Loi sur cette  
» matière ; je lui ai dit, quelle peine infliges-tu aux coupables de  
» haute trahison et de conspiration contre la patrie ? La loi m'a  
» répondu : la mort. Je vote donc la mort contre Louis. »

M. Péruchot, dont je respecte le génie et envie les talens, verra par là que premièrement la justice m'a fait prononcer et que l'humanité qui peut marcher de front avec la justice sans la déshonorer me faisait frémir sur la mort du coupable, semblable au juge qui prononce contre un criminel d'après la loi et qui lui pardonne d'après l'humanité.

En second lieu qui pouvait savoir si cette mort pouvait ou ne pouvait pas en entraîner d'autres ? Quand j'ai dit que mon imagination ne me présageait rien de bon pour le présent et pour l'avenir, avais-je tort ? puisque le lendemain de la date de ma lettre, Peltier de Saint-Fargeau, brave patriote, homme juste et intègre, fut lâchement assassiné et qu'il est mort victime de son opinion qu'il avait puisée dans le livre de la Loi, puisque plusieurs députés ont encore depuis échappé au glaive de lâches assassins qui ne connaissent d'autres principes que ceux que leur ont inspirés l'aristocratie, le fanatisme, la scélératesse, les guinées anglaises, les ducats d'Espagne et les florins de l'Empire. Enfin je soutiens que, si, d'un côté, j'ai fait un acte de justice, j'ai pu, sans inconséquence et sans *bêtise amère*, exprimer mes sentimens d'humanité. Je soutiens envers et contre M. Péruchot, M. Ameline<sup>12</sup> et autres qui pensent comme eux ; j'ai plusieurs fois admiré leurs talens, respecté leurs connaissances, je leur rends la justice qu'ils méritent et, jaloux de mériter leur estime, je les prie de croire que je ferai dans tous les cas tous mes efforts pour l'acquérir ; en conséquence, je les prie de pardonner à mes erreurs, si j'en ai fait ; qu'ils prennent un extrait de cette lettre, qu'ils l'attachent à celui qu'ils ont pris de ma lettre du 19, ce sera l'anti-inconséquence et l'anti-bêtise amère. Pour vous, frères et amis, que cela n'altère en rien l'amitié que vous m'avez plusieurs fois témoignée et que je serais fâché de perdre. Salut.

D'ailleurs cette crise de faiblesse ne devait pas durer longtemps. La réaction violente que Chaumont craignait, ne se produit pas ; la rue est calme, et des adresses d'approbation, plus ou moins intéressées, parviennent à la Convention de nombreuses régions du territoire. Il se sent pleinement rassuré et il écrit, le 12 février :

12. Ameline, homme de loi, arrêté par le Comité de surveillance de Port-Malo sous le directoire de Le Carpentier.

Tout est tranquille ici depuis la mort du Roi; il n'est plus une pierre d'achoppement dans la Convention qui paraît toute entière occupée des intérêts généraux et de la gloire de la Nation.

Heureusement on voit peu ou point du tout de ville si affligée que vous de cette mort, jusques à présent, les séances regorgent de félicitations de toutes parts qui ne veulent pas être qualifiés de Royalistes car c'est aujourd'hui un titre fort odieux ici.

Et il conclut, le 15 février :

L'homme libre porte avec lui un caractère qui le dispose aux actions les plus glorieuses; c'est la révolution qui nous a donné les ennemis que nous avons à combattre; c'est l'aristocratie ecclésiastique et noble qui les alimente, mais leurs forces s'épuiseront aussi vite que leur courage; ne croyez pas que la mort du Roi ait produit autre changement dans ces deux castes et dans l'âme de nos ennemis que celui du mal au bien; cette mort a rétabli la paix dans plusieurs points intérieurs, c'est un grand avantage. Voyez ces adresses tombant comme la grêle au sein de la Convention, et toutes sont approbatives de ce qui s'est passé, point de Royauté sans tyrannie et point de tyrans sans esclaves.

Aussi par la suite Chaumont se rallie aux partis avancés. Il n'y a plus à espérer de pitié de sa part et nous le voyons, le 16 octobre 1793, annoncer à Saint-Malo l'exécution de Marie-Antoinette comme un incident banal et au sujet duquel il ne se livre à aucun commentaire.

Nous terminerons ici les citations que nous avons empruntées aux lettres de Chaumont sur le procès et la mort de Louis XVI. Cette correspondance ne nous a rien appris de nouveau sur le drame lui-même, mais elle nous a permis de connaître les impressions personnelles d'un témoin bien placé pour tout savoir, et de juger, d'après lui-même, le rôle qu'il y a joué avec ses convictions et ses faiblesses.

A ce titre nous pensons que ces extraits méritaient d'être tirés de l'oubli.

Docteur Paul HARDOÛIN,  
Professeur honoraire  
à l'École de Médecine de Rennes.